

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 10 avril 2024

Le mercredi dix avril deux mil vingt-quatre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN ; Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents :
Axel CABLÉ pouvoir à Agnès ORÈVE

Objet : *Subventions aux associations pour l'année 2024.*

Vu le budget prévisionnel 2024,
Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

En tant que Président de l'association Chantelermuze, Monsieur Bernard MAGNOULOUX ne votera pas cette délibération.

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, le conseil municipal :

- décide d'allouer au titre de 2024 les subventions aux associations ci-dessous,

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Associations	Subventions allouées
ACCA SAINT-VICTOR	200,00 €
ADMR LES TROIS RIVIÈRES	400,00 €
AMICALE BOULE	400,00 €
AMICALE POMPIERS	500,00 €
APEL	400,00 €
ASS. DE JEUNES ET D'ÉDUCATION	200,00 €
ASS. ESPOIR SAINT-VICTOR	800,00 €
ASS. VEUVES CRV CHEFS FAMIL	120,00 €
ASS. AIR DES CHOIX	200,00 €
ASS. CHANTELERMUZE	400,00 €
CYCLO CLUB	200,00 €
L'ÉCHO DE LA SERVE	200,00 €
LES ZIGOMATS	200,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	120,00 €
LES LOUPS DE LA CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
US CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
UNION RETRAITÉS PERS. AGEES	500,00 €
COMITÉ DES FÊTES	400,00 €
TOTAL	6 040,00 €

- Indique que les crédits nécessaires ont été prévus au budget

- Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

